Carte Nationale d'Identité

Désormais il n'est plus OBLIGATOIRE de fournir un extrait d'acte de naissance sauf si c'est pour une première demande ou lorsque vous avez perdu votre carte.

Pièce à fournir pour une demande de Carte Nationale d'Identité :

- Deux photos d'identité au format 35x45 mm, récentes, identiques et non découpées,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (avis d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer établit par un professionnel, facture de téléphone fixe, d'électricité ou de gaz, titre de propriété),
- L'ancien titre d'identité (carte d'identité à remplacer),
- Une déclaration de perte en cas de perte ou vol + timbre fiscal de 25 € (Pour les pertes et vols uniquement)
- **Pour un mineur :** joindre la copie du jugement de divorce des parents si nécessaire,
- **Pour les jeunes qui résident chez leurs parents** (jeunes de plus de 16 ans), vous devez fournir une facture au nom de vos parents, une attestation d'hébergement signée de vos parents ainsi que la copie de leur carte d'identité.

La demande de titre d'identité est à faire en Mairie de Melay par la personne elle-même